

Déni de droits pour Hassan Ruvakuki, correspondant de RFI au Burundi

RFI, 22 décembre 2011 Hassan Ruvakuki, journaliste burundais, correspondant de Radio France Internationale de la rédaction kiswahili, a été arrêté fin novembre 2011 en compagnie d'une vingtaine de militants de l'opposition, tous inculpés d'actes de terrorisme pour leur soutien supposé à une nouvelle rébellion. Ce mercredi 21 décembre 2011, son avocat est monté au créneau pour dénoncer la violation des droits de ce journaliste, qui ont été « totalement bafoués » depuis qu'il a été arrêté. Hassan Ruvakuki a été détenu en secret dans un camp militaire de la province Cankuzo, dans l'est du Burundi. Il est ensuite conduit dans un commissariat de police où il séjourne depuis plus de trois semaines, au-delà de ce qui est prévu par la loi, selon son avocat.

Autre violation, le correspondant de RFI en kiswahili au Burundi n'a pas eu droit à l'assistance de son avocat lorsqu'il a passé devant les juges qui ont confirmé sa détention, a dénoncé maître Onésime Kabayabaya, qui en reste « jusqu'à présent, nous n'avons pas pu lui parler. Il nous a refusé de voir ce qui est écrit dans le dossier, sans devoir répondre plus longuement, que les droits de Hassan Ruvakuki sont entièrement bafoués ». Selon toujours cet avocat, le premier vice-président burundais aurait accusé Hassan Ruvakuki, au cours d'une rencontre avec le corps diplomatique, d'être coupable d'actes de terrorisme. Il s'agit d'une violation flagrante de la séparation des pouvoirs, est insurgé maître Kabayabaya : « Je dénonce de la manière la plus virulente son intervention. Il [Théophile Sinunguruza, le premier vice-président, NDLR] aurait dû s'abstenir d'une telle déclaration quelles que soient ses convictions parce qu'une affaire judiciaire ne peut pas être traitée à la présidence de la République ». Aucun responsable judiciaire burundais contacté par RFI n'a voulu s'exprimer ce 21 décembre 2011. Selon son avocat, Hassan Ruvakuki risque jusqu'à la perpétuité s'il est condamné. Le Premier vice-président de la République, qui a été ministre de 1997 à 2001, a installé dans ses fonctions la Commission nationale indépendante des droits de l'homme du Burundi, chargée d'aider le gouvernement à promouvoir les droits de l'homme et à établir la bonne gouvernance, ce 16 décembre 2011.